

CONVOCAATION À L' INTENTION DES ATHLETES

Description de la mission	Détail
Objet	Sélective inter régionale Sud Est
Date	Du vendredi 15 au dimanche 17 mars 2024
Lieu	Montluçon (03100, France)
Nombre de participants	38 = 8 adultes (1 directeur de séjour + 2 entraîneurs + 1 juge + 1 accompagnateur + 3 athlètes) + 30 enfants (athlètes)

- Détails du déplacement :

RDV ALLER	Date	Vendredi 15 mars 2024 à 7h
	Lieu	Azur Arena Antibes
RDV RETOUR	Date	Dimanche 17 mars 2024 entre 18h et 19h
	Lieu	Azur Arena Antibes

Déplacement Aller	Autocar - compagnie Riviera Destination
Lieu d'entraînement	Complexe sportif Paul Constans - 14 août 1944 - 03100 Montluçon, France
Hébergement	Comfort hôtel Montluçon - Quai Louis Blanc, 03100, Montluçon, France
Déplacement Retour	Autocar - compagnie Riviera Destination

Tous les détails sont disponibles dans le document des organisateurs: [ici](#)

- A prévoir:

Participation aux frais de déplacement :

Une participation de 125 euros est demandée.

Cette somme est à régler au club avant le 14/03/2024 par VIREMENT de préférence (indiquez "DEPL GAC MONTLUCON" et le nom de l'athlète concerné) .

Notez que le club participe également à la quote part accompagnateur et à 50% sur le déplacement des athlètes. En contrepartie de cette participation, les athlètes pourront être sollicités pour participer à la vie associative du club (l'entraîneur préviendra).



Recommandations concernant les bagages pour le voyage :

Chaque participant peut emmener un bagage à main et une valise.

Argent de poche: Les participants peuvent amener de l'argent de poche qui sera sous leur responsabilité.

Ne pas oublier :

1. Un petit déjeuner (ou de l'argent de poche) pour une pause petit déjeuner matinale
2. Un pique-nique équilibré pour le vendredi midi
3. Des goûters (barre céréale, compote ou fruit) pour les 3 jours
4. Un petit coussin et une couverture pour le voyage
5. Le carnet de santé au fond de la valise de l'enfant (pour ne pas qu'il le perde)
6. Les tenues et matériel d'entraînement selon les recommandations de l'entraîneur

Attention :

Aucun médicament ne peut être donné par l'encadrement sans ordonnance médicale. Si votre enfant doit prendre un traitement, ou simplement du doliprane ou antihistaminique, merci de lui confier le médicament et une ordonnance mentionnant la posologie, le tout dans un sachet plastique refermable " type aéroport " avec le nom de l'enfant.

Bon déplacement à tous !